



Quelques mots

NOS MISSIONS

L'ANFR fait toutes propositions propres à assurer une bonne utilisation des systèmes radioélectriques. Cela passe notamment par la réalisation d'études des conditions de coexistence entre services, systèmes de radiocommunication ou applications exploitant des ressources en fréquences en partage ou adjacentes.

Nécessitant une expertise pointue pour leur réalisation, l'ANFR exploite les hypothèses les plus réalistes tant sur les caractéristiques des systèmes ou applications concernées que sur les scénarios d'utilisation à considérer. Elle utilise aussi les modèles de propagation les plus adaptés à ces derniers. Ces études initiées par l'ANFR sont validés par les divers comités de concertation pertinents où elles sont présentées.

Un certain nombre de ces études dépassent, par le sujet sur lequel elles portent, le périmètre des experts radio. Elles sont présentées dans la partie "Etudes en vue".

DISTINCTION ÉTUDES INTERNATIONALES VS ÉTUDES NATIONALES

Les études de compatibilité électromagnétiques menées par l'ANFR peuvent avoir l'une ou l'autre des deux finalités suivantes.

Elles alimentent les travaux européens ou internationaux (tels ceux préparatoires aux Conférences mondiales des radiocommunications) comme argumentaires soutenant les positions françaises relative à l'élaboration des conditions

techniques communes d'utilisation des fréquences : définition de droits aux frontières (RR, par exemple) ou mesures d'harmonisation (Européennes, internationales).

Elles ont également une dimension purement nationale, notamment lorsqu'il s'agit de décliner ou faciliter la mise en oeuvre, dans la réglementation française, des mesures d'harmonisation européennes ou internationales en tenant compte de spécificités nationales.